



Mandat et composition du Comité-conseil

Entérinés par le Conseil universitaire lors de sa réunion du 5 mars 2013

Le Comité-conseil a pour mandat de conseiller la direction de la Bibliothèque sur :

- les orientations de développement à privilégier et sur la planification stratégique qui en découle;
- les services à développer en lien avec les enjeux relatifs à la documentation savante;
- les attentes des diverses catégories d'usagers de la Bibliothèque et les moyens d'y répondre.

Le Comité-conseil est composé comme suit :

- le directeur ou son délégué;
- deux étudiants nommés pour un an, l'un représentant les étudiants de 1^{er} cycle, l'autre les étudiants de 2^e et 3^e cycles;
- Un professeur de chacune des facultés, nommé pour deux ans par le Comité exécutif;
- Un représentant des chargés de cours nommé pour un an;
- Au plus, deux autres personnes nommées pour deux ans par le Comité exécutif, venant d'organismes partenaires externes.

Le président du comité-conseil est nommé par le Comité exécutif parmi les membres en fonction.

7 mars 2013